

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 mars 2026 à 19h00, à la salle du conseil au 253, rue Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLE VISÉE : Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présentée en regard de l'immeuble portant le numéro civique 110 chemin du lac Léon, propriété de monsieur Jacques Beauchesne.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La demande d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement portant numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, l'exercice de l'usage de résidence de tourisme à l'égard de l'immeuble précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 7 avril 2026

Donné à Saint-Fulgence, ce 25^{ième} jour de mars 2026.

Jimmy Tremblay

Directeur général et greffier-trésorier